

NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 62 500 euros
Siège social : Immeuble Horizon
455, promenade des Anglais, 06200 NICE
326 354 099 RCS NICE

ACTE DE DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Christophe ALEXANDRE
Monsieur Laurent GILLES
Monsieur Jean-Pierre GIRAUD
Monsieur Rémi JOURDAN
La société NOVANCES SUD,
Monsieur Gauthier RAVAT

Détenant ensemble 2 500 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

Rapport du Président
Projet de texte des décisions

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DECISION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président décide qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera « NOVANCES COTE D'AZUR » au lieu de NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES.

En conséquence, la collectivité des associés modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 – Dénomination sociale

"La dénomination de la Société est : « NOVANCES COTE D'AZUR ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Signé par voie électronique à la date figurant sous chacune des signatures ci-dessous :

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD

La société NOVANCES SUD,

Monsieur Christophe ALEXANDRE

Monsieur Laurent GILLES

Monsieur Gauthier RAVAT

Monsieur Rémi JOURDAN